



6/02/18
10:57
SP

Québec, le 7 février 2018

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 7 février 2018, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de René-Lévesque.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Simon Berthiaume

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale rappelle l'importance du transport aérien régional pour l'économie des régions, le tourisme et la capacité des Québécois de se déplacer sur leur territoire;

Qu'elle rappelle que le transport aérien régional assure la vitalité et l'occupation dynamique du territoire;

Qu'elle dénonce avec force le coût 55% supérieur des liaisons aériennes régionales au Québec comparativement à l'Ontario;

Qu'elle reconnaisse la position dominante d'Air Canada et sa volonté d'écarter ses concurrents potentiels comme les causes principales de ce problème;

Qu'elle réclame du gouvernement du Québec, dès le dépôt de son prochain budget, la mise en place d'un programme de prix plancher pour les dessertes régionales, impliquant un mécanisme de compensation financière permettant d'assurer le respect du prix plancher;

Que ce programme soit en vigueur avant la fin du printemps, à temps pour la saison touristique estivale de 2018. »
